



Paris, le 31 mars 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LA BCE ANNONCE LA SUSPENSION DU SEUIL DE NOTATION POUR LES TITRES
DE CRÉANCE DE L'ÉTAT IRLANDAIS**

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de suspendre l'application, dans le cas des titres de créance négociables émis ou garantis par l'État irlandais, du seuil minimum de notation de crédit requis pour l'éligibilité des actifs admis en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème. Cette décision s'applique à tous les instruments de dette nouveaux ou existants. Elle restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le gouvernement irlandais applique le programme d'ajustement économique et financier négocié avec la Commission européenne, en liaison avec la BCE, et le Fonds monétaire international. Le Conseil des gouverneurs a porté une appréciation positive sur ce programme. La suspension annoncée dans le présent communiqué se fonde sur cette appréciation positive du programme, l'engagement du gouvernement irlandais de l'appliquer intégralement et les décisions du gouvernement irlandais du 31 mars 2011, faisant suite à l'évaluation approfondie des actifs à laquelle il a procédé, de recapitaliser quatre banques à hauteur de 24 milliards d'euros (dont 3 milliards sous la forme de capital contingent), et de désendetter le secteur bancaire et de réduire sa taille.

Le Conseil des gouverneurs estime que les titres de créance émis ou garantis par l'État irlandais offrent la qualité de signature requise pour les garanties admises lors des opérations de crédit de l'Eurosystème. Les mesures correspondantes de contrôle des risques feront l'objet d'un suivi permanent.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>